



Règlement d'utilisation des cartes journalières CFF

Bénéficiaires

Toutes les personnes légalement domiciliées sur le territoire des Communes de Finhaut, Salvan, Trient et Vernayaz peuvent bénéficier de cartes journalières mises à disposition par l'Administration communale de Vernayaz.

Les personnes non-domiciliées ont la possibilité d'acheter les cartes disponibles à un tarif différencié.

Mode de fonctionnement

Il s'agit de titres de transport datés dénommés « Cartes journalières Commune ». Ces derniers permettent de voyager sur tout le réseau couvert par l'abonnement général des CFF et sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte. Ils peuvent être jetés après utilisation.

Réservation et retrait de la carte journalière

L'achat s'effectue directement au guichet de l'Administration communale de Vernayaz, selon leurs horaires d'ouverture.

La réservation par téléphone est acceptée. Toute carte réservée et non retirée sera facturée.

Paie ment

Les cartes journalières sont payées comptant au moment de leur achat. Cependant et selon la situation, l'envoi contre facture peut être accepté (+ Fr. 2.- de frais administratifs).

Prix

Fr. 40.- par carte et par jour pour les domiciliés,
Fr. 45.- par carte et par jour pour les non-domiciliés.

Remboursement

Aucune carte payée ne sera remboursée ou échangée. Toute carte perdue ne pourra pas être remplacée.

Renseignements

L'Administration communale de Vernayaz se tient volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire au 027 764 22 10 et un calendrier des disponibilités est consultable sur le site www.vernayaz.ch (onglet « Carte journalière CFF »).

Tout abus entraînera une interdiction automatique à l'octroi des cartes.

Vernayaz, le 24 septembre 2019 / DI-00.02.06

**COMMUNES DE FINHAUT, SALVAN
TRIENT ET VERNAYAZ**